

BARNEVILLE CARTERET



DÉCEMBRE
2017

BULLETIN
MUNICIPAL

BC
Barneville-Carteret
Belle, captivante !

DES CHIFFRES ET DES FAITS !

7780

C'est le nombre de kilomètres de routes départementales dans la Manche (dont 4133 Km de voies d'intérêt local). C'est le réseau départemental le plus long de France ! 450 personnes sont employées pour l'entretenir et le budget était de l'ordre de 25 millions d'euros en 2016.



La Manche dispose également de plus de 1200 kilomètres d'itinéraires cyclables balisés. Pour mémoire il y a un peu plus de 21000 Km de voies cyclables en France (contre moins de 12000 Km d'autoroutes). Barneville-Carteret compte près de 47 kilomètres de voies communales et l'entretien de ce réseau représente également une lourde charge pour le budget de la ville. Nous souhaitons créer de nouvelles bandes cyclables dans un avenir proche;

1223

1223 points lumineux sur la commune de Barneville-Carteret ! Il est facile d'imaginer ce que cela peut représenter comme charge de travail, rien que pour changer les ampoules ! Ce grand nombre de points lumineux explique aussi pourquoi nous réduisons les périodes d'allumage, surtout en hiver. Le remplacement d'un lampadaire peut coûter jusqu'à 4000 euros ce qui vous donne également une idée du montant des dépenses à programmer...



96

C'est le nombre de passages piétons à la disposition des habitants et des touristes. Alors Amis automobilistes, soyez prudents et attentifs et respectez les piétons ET LA VITESSE !



35498

35498 communes en France contre 11275 en Allemagne et 10375 au Royaume-Uni. 50,5% de la population vit dans des communes de moins de 10000 habitants et 24% dans des villages de moins de 2000 habitants. La dépense totale de nos (trop) nombreuses communes atteint 92 milliards par an (dont 36,4 Mds pour les seuls salaires). La dette de ces



mêmes communes est de l'ordre de 86 Mds d'euros. Pour l'ensemble des communes, les recettes de la taxe d'habitation représentent annuellement plus de 21 milliards d'euros.

3

Trois jours, c'est le temps nécessaire à ALPHA GO ZERO pour apprendre le jeu de GO, toute seule, à partir des règles de base, et pulvériser par 100 parties à 0 la machine précédente qui avait pourtant vaincu le champion du monde du jeu de GO, Lee Sedol ! Quand on sait que le jeu de GO est à peu près 200 fois plus complexe que les échecs... Cela illustre bien les progrès exponentiels de l'IA (Intelligence Artificielle). Une société américaine propose de séquencer le génome humain (ADN) pour moins de 1000 euros et vous pouvez recevoir les résultats sur votre smartphone ! Pour mémoire le premier séquençage du génome humain en 2003 avait pris 13 ans et coûté presque 3 milliards d'euros !



1

Comme 1%. La part de la France dans la population mondiale. Avec 65 millions d'habitants, la France représente donc environ 1% de la population mondiale. Cependant nous consommons et nous finançons environ 15% de la protection sociale mondiale (retraites, chômage, accidents du travail, couverture santé etc..) tout en devant rembourser (ou pas ?) 7% de la dette mondiale ! Pour une fois les chiffres font moins peur que la dure réalité de la situation...

10

C'est le nombre de toilettes publiques à Barneville-Carteret. Pour comparer et par exemple, il y en a 5 seulement à AGON-COUTAINVILLE, station balnéaire comparable à la nôtre. Ces toilettes nécessitent, bien entendu, un entretien journalier assuré par les personnels de la société Astre.



3448

Nombre de pages du code du travail dans l'édition Dalloz (le fameux « petit » livre rouge que vous pouvez toujours voir à la télé sur le bureau des magistrats ou des avocats). C'est un peu plus que les 3216 pages du code de la sécurité sociale mais sensiblement moins que les 3638 pages du code général des impôts !



14,2

14,2% de la population française, soit 8,875 millions d'individus, vit sous le seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté monétaire correspond à 60% du revenu médian, soit 1015 euros (en 2015 selon les calculs et les méthodes de l'INSEE).



Remarquons quand même que si, par un fantastique coup de baguette magique, on augmentait tous les français de 1000 euros, le revenu médian augmenterait de 1000 euros mais le pourcentage de la population au-dessous du seuil de pauvreté serait toujours de 14,2%...et pourtant leur revenu serait alors de 2015 euros !

En poussant l'exercice un peu plus loin il est facile de comprendre que la baisse du niveau médian (50% de la population est au-dessus de ce revenu et 50% au-dessous) entraîne une baisse de la population sous le niveau de pauvreté. Donc en « prenant aux riches » (sans redistribuer aux autres) on peut faire baisser les statistiques sans pour autant améliorer les conditions des plus défavorisés. Vaste débat sur les « inégalités ».

28,14

28,14% c'est, en 2016, la part de la taxe d'habitation dans les recettes de la commune. Le produit de la TH a représenté 866 000 euros pour un montant total des recettes (impôts fonciers, DGF etc...) de 3 077 000 euros. Pour les presque 80% qui sont ou seront exonérés à terme (3ans) Champagne mais pour les autres 20% soupe à la grimace (à moins qu'ils ne s'exilent sur les Iles de Sein ou Molène où il n'y a, ni impôt foncier, ni taxe d'habitation). Mais, évidemment, quand on a la chance d'habiter Barneville-Carteret...



BULLETIN MUNICIPAL

Décembre 2017

BC
Barneville-Carteret
Belle, captivante !



La remarquable étude de prospective urbanistique, réalisée par les cabinets Artelia et Phytolab, largement subventionnée par la Région Normandie et le Conseil Départemental, est désormais terminée.

Vous avez été nombreux à participer à son élaboration et nombreux aussi à la consulter à l'affichage place de la Mairie. Elle est bien entendu disponible sur le site internet de la commune.

L'objectif de cette étude était de nous proposer plusieurs scénarios chiffrés pour un aménagement futur de la commune. L'idée étant de présenter un projet à long terme, des idées et des pistes de réflexion, autrement dit une vision pour l'avenir de notre station.

Cet objectif a été atteint, même si toutes les propositions ne sont pas réalistes ou souhaitables. Les différentes municipalités qui se succéderont auront ainsi à leur disposition, un outil documenté et chiffré, une boîte à idées dans laquelle elles pourront éventuellement piocher pour organiser et programmer leurs propres orientations.

Bien évidemment cette évolution de notre cadre de vie et de l'attractivité de la station devra s'étaler sur plusieurs mandatures. Il faudra faire des choix. C'est toujours compliqué et difficile de devoir faire des choix mais, après tout, c'est le rôle du conseil municipal.

Mais encore faut-il être en mesure de faire des choix ! Autrement dit ce ne sont ni les idées ni les projets qui manquent mais bien plutôt les moyens de les réaliser. Les maires et les communes ont besoin de stabilité financière et de contrôler leurs ressources pour pouvoir se projeter dans l'avenir. Les dernières mesures décidées par les élites nationales ne vont certainement pas dans ce sens. Je l'avais déjà

écrit dans un bulletin précédent, mais la décision démagogique de supprimer à terme la taxe d'habitation est très certainement plaisante pour celles et ceux qui ne la paieront plus; par contre cela privera les communes du contrôle d'une grande partie de leurs ressources. Le transfert de compétences et donc d'une partie des impôts locaux vers la technostructure géante de l'Agglomération du Cotentin procède de la même logique centralisatrice. Même si ces mesures seront compensées, il n'en reste pas moins que les communes seront de plus en plus dépendantes d'un pouvoir centralisateur, qui se désengage de ses fonctions régaliennes (la protection du littoral par exemple). Dans le même temps on diminue les dotations tout en noyant les mairies sous un torrent de normes ou de règlements, toujours plus denses, toujours plus abscons.. Un observateur extérieur pourrait légitimement en déduire que l'on souhaite la mort des petites communes et que seules les « Métropoles » seront bénies des dieux. Après tout pourquoi pas mais alors il faut avoir l'honnêteté de le dire ! Beaucoup d'élus seront ravis de laisser leur place à un fonctionnaire et de reprendre le cours normal de leur vie !

Néanmoins, pour rester optimiste, un des grands projets que nous menons, l'extension portuaire, continue de progresser à un bon rythme. Les études d'impact ont été restituées au Conseil Départemental qui porte le projet et l'enquête publique devrait être lancée au début de 2018. Ensuite ce sera l'examen du dossier par les services de l'administration avec, en principe, un commencement des travaux en 2019 pour une mise en service début 2020. Entre temps nous aurons continué notre lutte solitaire contre la mer et les submersions marines...

Cette heureuse transition m'autorise à vous souhaiter, au nom de tout le conseil municipal, de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2018.

Pierre GEHANNE

Coup de projecteur sur la Communauté d'agglomération du Cotentin

Le Cotentin, célèbre presqu'île normande, ouvre une nouvelle page de son histoire avec la création de la Communauté d'agglomération. Ce territoire, réuni au 1^{er} janvier 2017, s'étend sur une surface de 1 400 km² et rassemble près de 182 000 habitants, répartis sur 132 communes.

? Qu'est ce qu'une Communauté d'agglomération

Une Communauté d'agglomération est un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), qui, à la date de sa création, regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave et doit être constituée autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Elle permet de répondre de façon cohérente et homogène aux besoins des habitants, usagers et professionnels du territoire, et ce, grâce aux différentes compétences qu'elle exerce.

? Quelles sont les raisons qui ont entraîné la création de l'agglomération du Cotentin ?

Suite à la réorganisation nationale des régions et l'entrée en vigueur de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), il convient également aux territoires, en adéquation avec les bassins de vie qui les composent, de se regrouper.

C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2017 est née la Communauté d'agglomération du Cotentin, regroupant les anciennes Communautés de communes du Cœur du Cotentin, de Montebourg, de la Vallée de l'Ouve, de la Côte des Isles, des Pieux, de Douve et Divette, de La Saire, de Saint-Pierre-Eglise et du Val de Saire ; auxquelles s'ajoutent les deux Communes Nouvelles de La Hague et de Cherbourg-en-Cotentin⁽¹⁾.

La volonté qui a présidé à la construction d'une Communauté d'agglomération forte est bien de faire du Cotentin un grand territoire de projets afin de développer l'attractivité et garantir une réelle solidarité territoriale. La loi NOTRe a entraîné une réduction considérable des collectivités à l'échelle du département de la Manche, de 57 EPCI en 2016, elles sont aujourd'hui au nombre de 8.

L'agglomération du Cotentin représente désormais plus d'un tiers de la population manchoise avec 181 897 sur 499 919 habitants.

L'agglomération du Cotentin est la 4^{ème} puissance de la Région en nombre d'habitants, après Rouen Métropole, Caen-la-Mer et la Communauté d'agglomération havraise. C'est également la 14^{ème} agglomération la plus peuplée de France.

L'agglomération du Cotentin



(1) Une Commune Nouvelle est une commune issue de la fusion des anciennes communes fondatrices devenues alors « communes déléguées », sous le même principe que les arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille. Ce mécanisme constitue un outil efficace de gestion publique tout en respectant l'identité des communes fondatrices. D'autres Communes Nouvelles composent le territoire du Cotentin : Vicq-sur-Mer, Gonnevillle- Le Theil ou encore Bricquebec-en-Cotentin. Cependant, seules les Communes Nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague recouvrent entièrement le périmètre des anciens EPCI de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) et la Communauté de communes de la Hague.



le Bureau communautaire

? Comment fonctionne l'agglomération ?

Le Conseil communautaire est composé de 221 conseillers représentant les intérêts des 132 communes membres, tout en s'appuyant sur la Charte fondatrice de gouvernance, votée lors du conseil d'installation du 21 janvier 2017. L'instance se réunit au moins une fois par trimestre sous l'égide de son Président, Jean-Louis VALENTIN, pour acter les décisions stratégiques en faveur du territoire.

Le Bureau communautaire, organe exécutif, est composé de 35 conseillers communautaires, dont le Président, 15 Vice-Présidents, 11 Présidents de Commissions de territoire et 9 Conseillers délégués.

Il entérine un certain nombre de décisions et travaille à la mise en œuvre des délibérations soumises au Conseil.

Quelques exemples de compétences obligatoires exercées par l'agglomération:



Le développement économique

Le Cotentin, terre d'accueil de grands projets, vise à mettre en place des actions structurantes locales.

Budget : 22,51 M €



L'attractivité touristique

Le Cotentin a toutes les caractéristiques nécessaires pour être reconnu comme une véritable destination touristique et rivaliser avec les grands pôles nationaux.

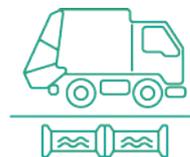
Budget : 11,96 M €



Le transport urbain

Amélioration du service des transports publics et développement de l'accessibilité du Cotentin (ferroviaire, routier et aérien).

Budget : 20,16 M €



La collecte des déchets & assimilés

Ces grands services publics bénéficieront d'une meilleure coordination de moyens, au bénéfice de l'ensemble des usagers du Cotentin.

Budget : 57,23 M €



Les aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des espaces adaptés pour accueillir les populations itinérantes dans le Cotentin.

Budget : 0,18 M €

Près de 860 fonctionnaires territoriaux accompagnent les élus dans l'application des projets stratégiques décidés par l'assemblée et assurent l'exercice des services publics de proximité (accueil des usagers : restauration scolaire, service jeunesse, collecte des déchets, eau, etc.)

? Quelles compétences exerce-t-elle ?

La Communauté d'agglomération du Cotentin exerce au quotidien plusieurs compétences encadrées par la loi NOTRe.

La prise en charge des compétences par l'agglomération est progressive, toutes les compétences exercées avant la fusion par les Communautés de communes ont été intégralement reprises par l'agglomération au 1^{er} janvier 2017.

Cette dernière dispose alors d'un délai maximal de 2 ans, pour choisir les compétences qu'elle va exercer.

Cette politique de conservation ou de rétrocession sera structurée autour de solutions de gestion adaptées qui permettront aux structures d'être en pleine capacité pour les exercer (moyens humains et financiers).

? Quel est le rôle des communes dans l'organisation de l'agglomération ?

Les communes ont un rôle prépondérant à jouer dans cette nouvelle organisation territoriale. En effet, elles restent, comme elles l'étaient au sein des EPCI historiques, le premier échelon de proximité. Elles exercent les compétences du quotidien (état civil, culture, gestion des écoles, etc.) et leurs élus conservent ce rôle primordial d'interlocuteur auprès des habitants. Cette fonction centrale, issue de l'histoire de notre pays, ne peut, ni ne doit changer.

L'organisation politique de la Communauté d'agglomération doit tenir compte de cette réalité et garantir une représentation et une forte implication des communes. Elle doit placer la proximité en faveur de l'usager au cœur de son organisation en s'appuyant sur une administration largement déconcentrée au plus près des communes et des habitants. L'agglomération doit être une structure agile en capacité d'impulser de grandes politiques publiques en faveur de l'attractivité, tout en tenant compte des spécificités des territoires qui la composent.

Les Pôles de Proximité (ex-sièges des Communautés de communes fusionnées) deviennent les portes d'entrée de l'agglomération à l'échelle locale et restent donc les interlocuteurs privilégiés des habitants.

PÔLE DE PROXIMITÉ DE LA CÔTE DES ISLES

15, rue de Becqueret - Z.A. du Pré-Bécouffret - 50270 BARNEVILLE-CARTERET - Tél. 02.33.95.96.70 - contact@cotedesisles.com

@LeCotentin





Constructions sans permis Travaux sans autorisations Les sanctions

Parmi les travaux concernant une construction, certains nécessitent un permis de construire, d'autres une déclaration et une autorisation préalable.

D'autres, enfin, n'ont besoin d'aucune autorisation.

Le traitement de cette question demanderait des développements importants, c'est pourquoi il convient en cas de travaux intérieurs ou extérieurs portant sur une construction de consulter au préalable le service urbanisme de la mairie. Les constructions ou travaux sont dits irréguliers lorsqu'ils ont été réalisés sans autorisation ou bien lorsque leur réalisation s'avère non conforme à l'autorisation. Les sanctions sont les mêmes dans les deux cas.

1°) Des sanctions pénales : tout d'abord sont encourues par le propriétaire, les architectes, les entrepreneurs ou toutes personnes responsables de l'exécution des travaux.

Le juge peut même ordonner des mesures permettant la mise en conformité mais aussi la démolition pure et simple dans certains cas et dans certains secteurs.

2°) Des sanctions civiles : en cas de violation de la règle un voisin pourra demander des dommages-intérêts, à condition bien sûr de prouver le préjudice.

3°) Des sanctions fiscales : sont également encourues qui peuvent aller jusqu'au double de la taxe d'aménagement.

4°) Des sanctions administratives : enfin qui peuvent interdire une extension future, par exemple si la construction est illégale. L'interdiction de reconstruire en cas de sinistre et l'interdiction de raccordement aux réseaux font également partie des sanctions prévues.

Ces cas, mêmes s'ils ne sont pas très fréquents, existent sur la commune.

. vérandas, garages, extensions sans permis ou autorisation.

. travaux non conformes au permis de construire : un niveau autorisé, deux réalisés, aménagement d'un garage ou d'un grenier sans autorisation alors qu'il en aurait fallu une, etc...

Les obligations du maire devant de telles infractions sont prévues par le Code de l'Urbanisme : il doit dresser un procès-verbal et le transmettre au Procureur de la République qui décidera des poursuites pénales à engager.

Il est important de noter que le fait par le maire de ne pas agir ou de « fermer les yeux » constitue une faute de nature à engager sa responsabilité vis à vis des tiers. Le maire n'a donc en la matière aucune marge de manœuvre.

Jean-Pierre Laurent.



Travaux Eglise Saint-Germain de Barneville

Lors des travaux d'entretien sur le parapet et dôme du clocher de l'Eglise Saint Germain de Barneville, nous avons pu constater le très mauvais état des couvercles des anciens mâchicoulis qui font la périphérie du clocher. La chape de ciment mise en place, il y a plusieurs décennies, a fortement altéré les maçonneries inférieures, ce qui a nécessité une intervention globale sur la tête du clocher afin de sécuriser et assainir l'ensemble.

Les anciens bouchements de mâchicoulis ont été repris avec des schistes neufs et une nouvelle chape réalisée à la chaux, avec des pentes suffisantes pour permettre les évacuations d'eaux pluviales pour recevoir une couverture en plomb.

Le parapet a lui aussi été repris dans son intégralité à la chaux grasse, ainsi que les corbeaux et gargouilles pour permettre l'évacuation des eaux.

Une étanchéité au plomb va compléter, au mois de novembre, les travaux de maçonnerie. L'échafaudage pendulaire sera ensuite déposé.

Thierry Totain



Un nouvel accès à la plage de Barneville.

Il était prévu, il est en cours de finition. Après la réalisation provisoire d'un escalier en bois, un nouvel escalier " en dur " est maintenant opérationnel boulevard maritime entre la rue du

Capitaine QUENAULT et la rue de Saint Lô.

Sur un linéaire d'environ 700 mètres cela porte à 3 le nombre d'escaliers en dur sur le boulevard maritime à Barneville-Plage.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise MESLIN et donnent entière satisfaction.

Bonnes balades sur la plage de Barneville !!

Thierry Totain



Trois bornes pour véhicules électriques mises en service sur la commune

Fin 2017 c'est environ 130 bornes qui seront réparties sur le département de la manche. Placées de façon pertinente, près des commerces, services et lieux publics, elles offriront ainsi de nombreuses possibilités de

recharge aux utilisateurs de véhicules électriques.

La commune de Barneville-Carteret est heureuse de participer à l'évolution des modes de déplacement doux et vertueux en cohérence avec la transition énergétique.

Une borne a été placée sur chaque pôle de la commune ; place de la mairie à Barneville-bourg, sur le parking en face la Gare maritime de Carteret, sur le parking au départ du boulevard de l'Avenir à Barneville-Plage.

Thierry Totain



Retrouvez toutes les informations liées au service e-charge50 sur www.e-charge50.fr

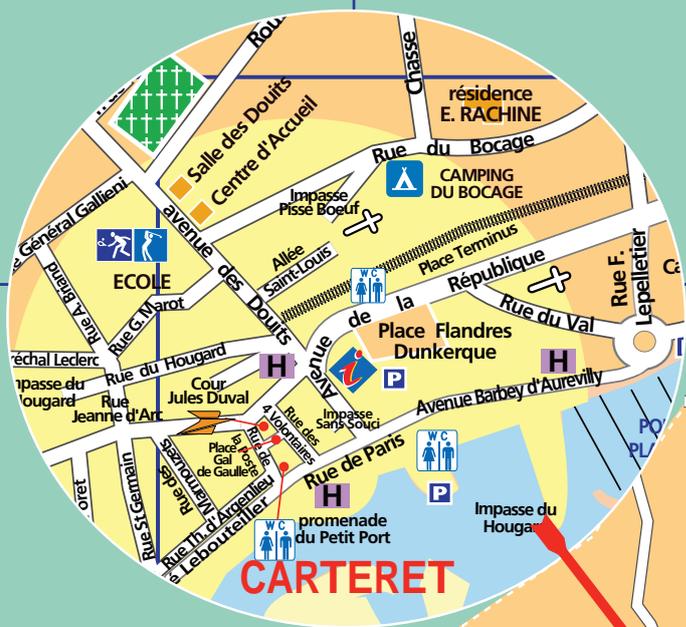
A Barneville-Carteret on fait le plein d'énergie !!

A

B

C

LES PIEUX CHERBOURG D 904



CARTERET

COMMUNE DES MOITIERS-D'ALLONNE

LES CRETES

LES MIELLES

HAMEAUX DE LA MER

LE PETIT HAMEAU

PLAGE

LA VIEILLE EGLISE

LE PHARE

CAP DE CARTERET



PLAGE

Quai Émile Valmy

GARE MARITIME

LE HAVRE DE HARNEVILLE-CARTERET

DUNES

BEL-ABRI

BEAU SITE

PLAGE

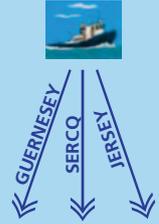
LA MANCHE

- HOTELS
- PARCS AUTO
- CAMPINGS
- OFFICE DE TOURISME
- 18 POMPIERS
- 17 GENDARMERIE
- LA POSTE
- GOLF
- AIRE DE PIQUE-NIQUE
- POINT D'INFORMATION
- BAINNADE
- PLAGE
- MAIRIE
- CENTRE EQUESTRE
- TENNIS
- CENTRE DE SECOURS
- TRAIN TOURISTIQUE
- TOILETTES



Conception R0alisation **ALD Diffusion**

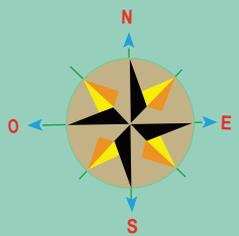
9, rue du Val Fiquet - 14790 MOUEN
 T0L : 02 31 26 94 84 - 06 75 20 87 21
 Fax : 02 31 26 94 84
 e-mail : alddiffusion@wanadoo.fr



Les plus grands soins ont t apport s la ralisation
 Toutefois la soci t ALD Diffusion et l'Office de Tourisme de Ba
 toute responsabilit pour les erreurs ou omissions qui aura
 Diffusion gratuite - Reproduction interdite



BRICQUEBEC VALOGNES



1

COMMUNE DE LA HAYE-D'ECTOT

2

LA HAYE DU PUIITS CARENTAN D 903

3

4

BARNEVILLE

BOURG

5

COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIERE

BARNEVILLE PLAGE



de ce plan. Barneville-Carteret d'ont ont pu s'y glisser



Les épaves maritimes

On se souvient que deux navires le « SEA BANKS » et le « CLAUMILAN », imposantes unités l'une de plaisance, l'autre de pêche, ainsi qu'une troisième unité le « CLAUMESA », moins importante, ont entravé pendant des années les activités portuaires sur le quai d'armement sans paiement d'aucun droit. Pierre Gehanne a pris l'initiative de faire cesser cette situation en entamant une procédure d'abandon pour chaque navire.

Cette procédure nouvelle, qui vise particulièrement les navires abandonnés, est issue de la loi 2013-431 du 28 mai 2013 et n'avait encore jamais été utilisée dans le département de la Manche.

Monsieur le Préfet de la Manche a prononcé la déchéance de propriété pour le « CLAUMILAN » et le « CLAUMESA ».

Ces navires appartiennent donc désormais au département de la Manche qui peut soit les vendre soit les détruire, sans autre formalité. Cette procédure s'est donc avérée efficace et peu coûteuse et a évité ainsi les actes de procédure et une action judiciaire.

On nous informe dernièrement que l'arrêté de déchéance du « SEA BANKS » troisième et dernier bateau est à la signature de Monsieur le Préfet.

Jean-Pierre Laurent.



La Maison d'Assistants Maternelles, travaux et ouverture

Les travaux mandatés par la municipalité ont débuté à la mi-septembre. La métamorphose de l'ancienne gendarmerie s'effectue sans encombre. Les entreprises se succèdent comme prévu.

Dans des locaux refaits à neuf, 3 assistantes maternelles accueilleront des enfants de 2 mois à 12 ans, au mois de janvier 2018. Les petits comme les grands pourront s'épanouir à leur guise dans un environnement adapté, sécurisé et agréé par la PMI (protection maternelle et infantile).

Le nom de cet établissement, vous deviendra rapidement familier, LA MAM'ZON DES MINIONS.

Annie Poisson.



Crédit photo CCBY-SA

5-6 MAI 2018

« LA CARTERETRO »

CONCENTRATION d'AUTOMOBILES DE PRESTIGE SPORT ou VINTAGE

RESERVEZ LA DATE !

PRESENCE DU CAR PODIUM DE L'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST

ANIMATIONS MUSICALES- BOUTIQUES EPHEMERES

Organisé par l'ACO et la ville de Barneville-Carteret

PORT DE CARTERET

UNE CENTAINE DE VEHICULES ANCIENS ET DE PRESTIGE

AVEC LA PARTICIPATION DE L'ACO

PRESENTATION DES VEHICULES AU PUBLIC

ENTREE LIBRE

PRESENTATION DES VEHICULES AU PUBLIC :

Samedi 15H – 17H et 19H00

Dimanche 11H – 15H-17H00

RAPPEL À LA POPULATION.

Quand une personne seule ou en couple se présente à votre domicile, et que vous ne la connaissez pas, ne la laissez pas entrer, quelque soit le motif invoqué.

Méfiez vous des cartes officielles que l'on vous présente furtivement.

Les cartes sont très facile à reproduire avec l'informatique et internet.

On peut vous inciter à ouvrir votre porte dans le but de relever un compteur d'électricité et d'eau. A nouveau méfiance, car vous devez avoir eu au préalable un avis de passage avec date et heure.

Attention aussi aux personnes se disant représentants d'associations ou clubs en tous genres. En règle générale, les associations locales ou nationales ne font pas de porte à porte. Si un organisme officiel est amené à sonner à votre porte, une campagne a eu lieu quelques jours avant.

Ces recommandations restent des exemples, cette liste n'est pas exhaustive.

En revanche, faites le meilleur accueil aux pompiers et aux facteurs, lors de leur passage pour le traditionnel calendrier. Vous les connaissez forcément.

N'hésitez pas à composer le 17 pour prendre conseil auprès de la gendarmerie ou l'alerter en cas de doute sérieux.

Annie Poisson.



Le plan de prévention des risques littoraux

Les obligations des propriétaires fonciers.

Un Plan de Prévention des Risques Littoraux a été instauré sur la commune le 22 décembre 2015 par arrêté de Monsieur le Prefet de la Manche.

L'information au public a eu lieu préalablement par les services de l'Etat au cours de réunions publiques locales. Ce Plan de Prévention a été accessible sur le site de la commune dès son instauration.

Une enquête publique a eu lieu dans le courant de l'été 2015.

Les séances du conseil municipal ayant trait à ce PPRL ont fait l'objet d'une large publicité sur le site de la commune et par voie de presse.

A chaque vente de bien immobilier l'existence d'un PPRL est révélée à l'acquéreur.

Ce plan prévoit dans certaines zones de la commune des

interdictions et obligations diverses liées au risque de submersion notamment sur le secteur de Barneville-Plage. Ainsi, « les travaux de réduction de vulnérabilité, de mises aux normes, de gestion et d'entretien courants des bâtiments sont toujours autorisés, sauf s'ils augmentent les risques, ou en créent de nouveaux, ou conduisent à une augmentation de la population exposée.

Les propriétaires doivent veiller à rechercher toutes les opportunités de travaux pour réduire la vulnérabilité des occupants et des constructions exposées. »

Sans entrer dans les détails réglementaires (que l'on peut consulter sur le site de la commune) cela signifie que chaque propriétaire en fonction de la situation de son bien devra mettre en œuvre ces travaux de réduction de vulnérabilité de leur maison et ce dans un délai de cinq ans en zones R1 et R2 réduit à 2 ans en zone R3 à compter de la date d'approbation de ce plan.

Une réunion publique aura lieu à l'initiative de la sous-préfecture de Cherbourg, dans les prochains mois pour vous informer plus complètement sur ce sujet.

Jean-Pierre Laurent.



Disparition : Marcel GRAND-GUILLOT 1925-2017



Marcel Grand-Guillot né le 17 février 1925. Trop jeune pour s'engager au début de la guerre, en juin 1940 il n'a alors que 15 ans, Marcel Grand-Guillot demeure sur son lieu de résidence à Cherbourg.

Pendant l'Occupation, il s'est engagé dans le Secours National, à Cherbourg. En 1943, à 18 ans, il est désigné comme responsable des secouristes pour l'agglomération cherbourgeoise. Il est ainsi amené à intervenir lors des bombardements qui

frappent l'agglomération, notamment à Martinvast, Nacqueville, La Glacerie et Cherbourg. Il est désigné le 15 juin 1944 comme responsable du centre d'évacuation de Grosville pour les derniers civils cherbourgeois.

Le 15 Août, après s'être présenté avec ses deux futurs beaux-frères, Charles et Jean Brocard, et un ami à la gendarmerie des Pieux pour souscrire un engagement volontaire pour le temps de la guerre, il quitte la caserne Proteau à Cherbourg pour rallier le G.E.R. 15, unité de la 2ème D.B. Marcel sera désigné responsable d'un GMC dépanneur, véhicule qu'il nommera « Ma Zette », petit nom de celle qui deviendra en 1946 son épouse et ne le quittera plus... Partis d'abord vers le sud-Manche ils rejoignent Paris puis libèrent ensuite le camp de concentration du Struthof, en Alsace. Il a donc participé ainsi à la Bataille de

Normandie, à la libération de Paris, à la Campagne des Vosges, à la Campagne d'Alsace durant laquelle il nouera des amitiés indéfectibles ; il aura à faire face, à partir du 16 décembre 1944, comme tous les combattants, à la contre-offensive de Von Rundstedt ; puis à la campagne d'Allemagne. Il terminera cette véritable épopée au Nid d'Aigle, à Berchtesgaden le 5 mai 1945.

Les décorations et citations reçues pendant cette période témoignent de la qualité exceptionnelle des services ainsi rendus dans les Opérations de Combat auxquelles il a pris part : 4 Décorations officielles françaises : Légion d'honneur* - Médaille militaire - Croix de Guerre- croix du combattant volontaire - titre de reconnaissance de la Nation pour sa participation à la 2ème guerre mondiale - Décoration américaine : Autorisation du port de l'insigne américain « Presidential Unit Citation ». La 2ème D.B. rappelons-le a été intégrée aux forces américaines, plus précisément à la 11ème armée du général Patton. - 1 Citation à l'ordre du régiment en date du 21 juin 1945 qui lui donne droit au port de la Croix de Guerre avec étoile de bronze Le Brigadier-chef Marcel Grand-Guillot est démobilisé le 1er septembre 1945. Militant toujours fidèle aux associations d'anciens combattants, animé du besoin de transmettre son expérience et pleinement conscient du Devoir de Mémoire, il reste un exemple de la jeunesse combattante de France qui s'est engagée spontanément par devoir. « Marcel Grand-Guillot était un homme ordinaire, qui a fait avec ses camarades de la 2ème D.B. des choses extraordinaires, ce qui a fait d'eux des héros ! » CA(2s) Pierre Le Roux Son Beau-Fils, mari de Martine Grand-Guillot, sa 2ème fille.

*Marcel GRAND-GUILLOT avait été fait Chevalier de la Légion d'Honneur le 7 mai 2015 par Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, lors d'une émouvante cérémonie dans la mairie de Barneville-Carteret.



Que devient le foyer résidence de la Gerfleur en 2018 ?

Un peu d'histoire, le foyer est inauguré en 1987. Ce mode d'hébergement a eu « le vent en poupe » dans les années 1980/1990. De nombreux foyers sont édifiés à cette époque. La municipalité de l'époque décide en partenariat avec la société HLM du Cotentin de construire un foyer résidence. La société HLM s'occupe de la construction en tant que propriétaire des murs et la municipalité, plus exactement le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), de la gestion du foyer. Cette structure permet d'accueillir des personnes autonomes dans toutes les activités de la vie quotidienne à partir de 60 ans.

Depuis quelques années, ce type d'hébergement s'essouffle ce qui favorise un déficit croissant et récurrent de la Gerfleur. La municipalité (le CCAS) a décidé de mettre un terme au bail qui la lie à l'office

d'HLM. Ce dernier a trouvé un successeur en la personne de L'EHPAD ST François (bien connue dans la commune) qui deviendra normalement le nouveau gestionnaire de la Gerfleur à compter du **1^{er} janvier 2018**.

Le foyer garde sa vocation première. A compter du 1^{er} janvier 2018, l'EHPAD deviendra donc l'interlocuteur exclusif des résidents et des familles.

Le vieillissement de la population et l'entrée des résidents de plus en plus tardive en structure entraînent de nouveaux besoins liés à la perte d'autonomie.

Une réorientation de l'organisation de la Gerfleur avec un personnel mieux formé à ces situations ne peut qu'améliorer le service.

La municipalité souhaite « bon vent » à l'EHPAD ST François.

Annie Poisson



Accompagner jusqu'au bout la vie

L'Association pour le développement des Soins Palliatifs du Nord Cotentin, association Loi 1901, a signé une convention avec le Centre Hospitalier Public du Cotentin. Notre association est non confessionnelle et nous intervenons à la demande du personnel médical.

Notre équipe se compose actuellement de 13 bénévoles pour les hôpitaux de Cherbourg, et de Valognes et pour l'hospitalisation à domicile. Nous donnons notre temps, une fois par semaine, pour accompagner et offrir une présence fraternelle, humaine, bienveillante, auprès de personnes gravement malades ou en fin de vie. Nous sommes également à l'écoute des familles. Il nous arrive de faire le lien entre la personne malade et sa famille. Nous ne prenons jamais la place des soignants, de la famille, des amis, des assistantes sociales ou de l'aumônier.

Pour devenir accompagnant bénévole, notre association assure des formations comme l'écoute, le toucher, la communication non verbale... Notre équipe se réunit chaque mois avec une psychologue pour relire ce que chacun a vécu, en toute discrétion.

Pour obtenir des informations complémentaires :

- Si vous souhaitez devenir accompagnant(e), notre équipe vous accueillera avec plaisir. Vous pouvez contacter Nicole Benoît au 06 77 22 70 29.
- Il vous est possible également de devenir adhérent (10€) et d'aider ainsi notre action en envoyant votre don à : A.S.P.N.C, Centre hospitalier public du Cotentin, BP 31, 50700 Valognes.

Vous pouvez également visiter notre site sur Internet : <http://aspnc.fr> ou notre page Facebook Soins Palliatifs



Merci. Chris Janssens, accompagnante

Se soigner en Cotentin

Au niveau hospitalier :

La presse s'est fait l'écho des difficultés que rencontre le Centre hospitalier de Cherbourg, qui a deux sites : Cherbourg et Valognes. Ces difficultés sont essentiellement financières. Depuis la loi Bachelot, les ressources hospitalières ne résultent plus d'un forfait, mais sont déterminées par l'activité effectuée. C'est le principe de la tarification à l'acte. Or, le nombre d'actes effectués au centre hospitalier de Cherbourg est en diminution, ce qui altère d'année en année la situation financière. Parallèlement, le recrutement de médecins s'avère difficile, notamment dans certaines activités comme l'anesthésie. Il faut donc avoir recours à des intérimaires effectuant des suppléances, et qui coûtent cher. Le déficit actuel est de l'ordre de 40 millions d'euros. L'Etat a apporté son aide, avec 40 millions versés en cinq ans, mais cette somme a tout juste servi à payer les indemnités de retard. Le rétablissement d'un équilibre financier est un objectif important, mais qui pose de gros problèmes.

Au niveau médical :

Au plan national, la France compte un médecin généraliste pour 819 habitants.

Dans la Manche, nous avons un généraliste pour 1.767 habitants.

A Barneville-Carteret, la situation est nettement plus favorable. Nous avons la chance de bénéficier des services d'un cabinet médical qui compte 17 professionnels de santé, avec huit spécialités représentées. Mais vu le contexte national, nous n'avons point d'assurance pour l'avenir.

On dit souvent que la sélection dans les études médicales a été trop rigoureuse. C'est sans doute vrai, mais il ne faut pas oublier que la France est un des pays qui forment le plus de médecins par rapport au nombre d'habitants. Mais il faut constater que, ces dernières années, sur dix médecins, il n'y en a qu'un qui s'installe comme médecin généraliste libéral. En pourcentage important, de nombreux autres préfèrent le statut de salarié ou de remplaçant.

La conséquence, c'est un état de pénurie dans un bon nombre de régions, qui se retrouvent en situation de rude concurrence. C'est dans cet esprit

que le conseil départemental de la Manche a pris un certain nombre d'initiatives. Par exemple, en accordant des bourses aux étudiants en médecine ou en chirurgie dentaire, avec l'engagement pour ceux-ci d'exercer sur le département pour une durée égale à la durée de la bourse. Depuis 2016, L'Etat a pris, dans ce domaine, le relais des départements. Compte-tenu du fait que les jeunes médecins s'installent souvent là où ils ont effectué un stage, les internes en médecine ou en odontologie se voient proposer des indemnités de déplacement pour effectuer des stages dans la Manche. Le Département propose aussi un accompagnement personnalisé pour aider à la recherche d'emploi pour le/la conjoint(e) ou pour trouver un logement.

La communauté d'agglomération du Cotentin s'inscrit dans la même démarche et se propose aussi de développer des actions promotionnelles. L'aide à la constitution de maisons médicales est effectivement une priorité, dans la mesure où elle contribue à créer une synergie des activités et une mutualisation des moyens.

Claude Dupont.

ÉTAT CIVIL



AVIS DE NAISSANCES

LEPOULTIER Ylona, Magalie, Sylvie	21/02/17
FERON LE ROY Nathan Jérôme Edmond	24/02/17
RAIHANI Assiya	31/03/17
TAULIER MOLLE Tristan Sylvain Christian	09/04/17
POTHUWILA Eva Lily	20/05/17
GUÉROUT Jules Pierre Youenn	03/06/17
GODEY Charlotte Amélie Agathe Nara	11/07/17
DOREY Rose, Pauline, Fleur, Emilie	31/07/17
GUÉNARD Aden Laurent Sylvain	15/08/17
DEBREUILLY FOUCHECOURT Elsa Marie Valérie	21/08/17
GUERET Emma Margot Léa	09/10/17
GILLES Tahis Yann Davy	12/10/17

MARIAGE



15/04/17	BERNARD de MONTESSUS de BALLORE	COLÉ Charline Josepha Apolline Suzon Eudes Marie Robert
27/05/17	CHARVET Amélie Marie-Pascale	LEPESTEUR Paule Alexis Loris Henri
24/06/17	BAUDRY Flora Camille Lucienne Véline	BRION Alain Bernard Paul
15/07/17	BUHOT Marie Patricia	CHUTAUX Raymond Jean-Pierre
21/07/17	FUCHS Nicolas Pierre Charles	GARNY Audrey Maryline Maryse Valérie
22/07/17	DEBREUILLY Cindy Pauline	MESNIL Maxime Jérôme Florent
22/07/17	ARNOUX Albin	LAFAYE Alix Bernadine
27/07/17	RAINAUD Erika	LETELLIER Félix François Bernard
29/07/17	ALI Hashan	DJILALI Sarah Fernande
12/08/17	PRZYBYLSKI Jean-Claude	RICHARD Guilaine Amélie Frédérique Louise
19/08/17	CARLUS Nathalie Michèle	POCHAT Jean Pierre Sébastien Henri
25/08/17	FOSSEY Charline Sophie Patricia	CARMENT Loïc Michel Jean-Claude
26/08/17	LE GUELLEC Pierre Yves Raphaël	LEFEBVRE Clémentine Anaïs Samantha Elisa Natacha
02/09/17	LEQUERTIER Olivier Pierre Marcel	LE BOT Myriam Anne Marguerite
09/09/17	BEAUNIEUX Solenn Aude Lucille	LEMÉE Guillaume Jean Marie
23/09/17	LEFOL Kévin Yann Franck	MARVIN Lucie Lorie Camille
07/10/17	CHANTEREAU Pierre-Emil Dag	FENET Didier Solveig Helfrid Rosamond Iris

DÉCÈS

13/02/17	HÉBERT Eugénie Amélie Constance
14/02/17	HÉBERT Denis Lucien Yves Marie
26/02/17	LEMIÈRE Jean François Basile
27/02/17	DALARUN Marcel Louis Albert Joseph
10/03/17	LEQUERTIER Philippe Jacques Daniel
13/04/17	GERRER Monique Marie Louise
22/05/17	CULLERON Philippe Emile Rémi Gérard
28/05/17	CROS Colette Paulette Thérèse - Ep. GIMENEZ
03/06/17	BRONGNIART Désirée Catherine - Ep. DAUTRICHE
22/07/17	FOURNIER Jacques Jules Lucien Léopold
21/08/17	CESNE Marc Emmanuel Charles
25/08/17	MESLET Mickaël Rémi Pierre
21/09/17	BRIQUET Bernard Alfred
30/09/17	GRAND-GUILLOT Marcel Armand Joseph
30/09/17	ANNE Annick Thérèse Marie-Joseph - Ep. RENOUF
08/10/17	LEPIGEON Berthe Albertine Alexandrine - Ep. DOGON

TRANSCRIPTION DE DÉCÈS

12/02/17	DUBOSCQ Gérard Paul Jean-Pierre
16/02/17	DEVAUX Micheline Alice Marguerite - Ep. GICQUEL
08/03/17	CRÈS Raymond Georges
10/04/17	MUSSARD Roger
08/04/17	FLAMBARD Jules Albert Bienaimé
23/04/17	BARBEY Marcelle Julienne Louise - Ep. LEVERDIER
12/05/17	GROULT Jeannine Marie Thérèse - Ep. ANTOINE
29/03/17	GLINEL Suzanne Charlotte Marie - Ep. ALLOU
15/06/17	COEUGNIET Marie-Christine, Gilberte, Ginette - Ep. COURBOT
25/06/17	DENIS-RÉMIS Philippe Jean Léon
27/09/17	GIRARD Andrée Huguette Charlotte Maria - Ep. HAMEL
28/09/17	CANIOT Bernadette Louise Simone - Ep. LAROCHE
19/10/17	LEROUSSELET Pierre Marcel Maurice

MAIRIE BARNEVILLE-CARTERET

1, place de la Mairie
50270 Barneville-Carteret
Tél. 02 33 53 88 29 - Fax. 02 33 53 95 37

Accueil public :
Du lundi au vendredi : 9h - 12h
Samedi : 9h30-12h

NUMÉROS D'URGENCE

17
POLICE-SECOURS

15
SAMU

18
SAPEURS-POMPIERS

APPEL D'URGENCE
EUROPEEN

112



Hôpital Pasteur Cherbourg 02 33 20 70 00
Hôpital de Valognes 02 33 95 70 00
Ambulances de la Côte des Isles 02 33 04 71 33
Ambulances Davodet 02 33 53 05 30

Dr Haquet) 02 33 52 61 36
Dr Boehm)

Dr Grewling) 02 33 52 61 36
Dr Stralkowski Chantal)
Dr Stralkowski Andrzej)

■ Cabinet infirmiers

Jean-Lemarchand, Lamort, Morin.... 02 33 04 60 62
Letribot - Adam 02 33 10 28 50
Pharmacie 02 33 53 86 17
Kinésithérapeutes 02 33 04 96 97
Pédicure-podologue..... 02 33 04 52 60

■ Direction Générale des Services

Pascale RAGOT
pascale.ragot@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 34

■ Permis de construire, urbanisme

Claudine BOJARSKI
claudine.bojarski@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 31

■ Service des eaux et assainissement

Claudine BOJARSKI , Maryline LECUREUIL
claudine.bojarski@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 31

■ Accueil, démarches administratives, standard

Cathy MACAIGNE
cathy.macaigne@barneville-carteret.fr 02 33 53 88 29

■ Etat civil, concession funéraire, élections, CCAS

Edith GONANO
edith.gonano@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 33

■ Comptabilité

Françoise GRENTE
francoise.grente@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 32

■ Associations, animation, communication

Cyrille PAIN
cyrille.pain@barneville-carteret.fr 02 33 53 95 36

■ Environnement et littoral

Jennifer PACARY
jennifer.pacary@barneville-carteret.fr 02 33 53 88 29

■ Services techniques

André MARION
technique.bc@orange.fr 02 33 04 23 06
..... 06 85 82 67 30

■ Garde champêtre

Patrice BELLIER
police@barneville-carteret.fr 06 45 17 26 58

BARNEVILLE-CARTERET

Collecte des déchets 2018



Collecte des ordures ménagères
Collecte sélective (sac jaune)

La collecte des ordures ménagères est assurée au moyen de BACS INDIVIDUELS fournis par le Pôle de Proximité de la Côte des Isles.

Sans ce bac, vos déchets ne seront pas collectés.
Votre bac individuel doit être sorti la veille du jour de collecte à partir de 19h00 et être accessible au personnel de collecte.

Une fois collecté, rentrez votre bac dès que possible.
Il ne doit pas rester sur la voie publique.

Pour obtenir votre bac individuel appelez le 02 33 95 96 70

JANVIER							FEVRIER							MARS							AVRIL								
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D		
1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8		
8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15		
15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22		
22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	26	27	28	29	30	31	23	24	25	26	27	28	29	23	24	25	26	27	28	29
29	30	31																			30								

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12	
7	8	9	10	11	12	13	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
14	15	16	17	18	19	20	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
21	22	23	24	25	26	27	25	26	27	28	29	30	23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30	31			
28	29	30	31										30	31													

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE							
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	
					1	2	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4						1	2	
3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	
10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	29	30	31	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30	24	25	26	27	28	29	30
														31														

	HORAIRES OUVERTURES DECHETTERIES			
	du 1 ^{er} -10 au 31-03	HIVER du 01/10 au 31/03		ÉTÉ du 01/04 au 30/09
lieu dit « le Bosquet » Les Molliers d'Alionne 06 79 40 21 32	FERME MERCREDI	lundi - mardi jeudi - vendredi	10h/12h 14h/17h	du lundi au vendredi 10h/12h 14h/18h
Rue du Val Portbail 02 33 04 28 47	FERME MARDI	samedi	9h/12h 14h/17h	samedi du lundi au vendredi 10h/12h 14h/18h

Les professionnels et « gros producteurs » (restaurants, campings, commerces,...) produisant beaucoup de déchets bénéficient de collectes supplémentaires selon un planning disponible sur www.cotedesisles.com



Pôle de proximité de la Côte des Isles
15, rue de Becqueret - ZA du Pré Bécouffret - BP 137
50270 Barneville-Carteret
Tél. : 02 33 95 96 70 - Fax : 02 33 95 96 71
Courriel : contact@cotedesisles.com
Site internet : www.cotedesisles.com

Pour recycler, il faut trier !

Près de 70 points recyclages sont à votre disposition, pensez-y

Les points recyclage sont, à minima, composés d'un conteneur destiné à collecter les emballages ménagers plastiques et métalliques, les papiers et les cartons et d'un conteneur destiné à collecter les emballages en verre.

EMBALLAGES MENAGERS PAPIERS CARTONS

Bouteilles et flacons en plastique avec bouchon

Journaux, magazines, emballages en carton, papiers, enveloppes blanches

Briques alimentaires, emballages métalliques

LES INTERDITS !

FILLES ET SAACS EN PLASTIQUE

PETITS ENBALLAGES EN PLASTIQUE OU EN POLYSTYRENE

VERRE

Bouteilles en verre sans bouchons ni capsules

Bocaux et pots en verre

LES INTERDITS !

VANNES, PAINES, PORCELAINE (Dans votre grande tablette)

AMPOULES, HALOGENES, NEONS (En débranchant)

MIRROIS ET VITRES (Dans votre grande tablette)

Il est rappelé que le verre est interdit dans les sacs d'ordures ménagères. Les bouteilles, pots et flacons en verre doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet.



Les déchetteries

Les déchetteries sont des espaces aménagés, clos et gardiennés où particuliers, artisans et commerçants peuvent déposer certains déchets non collectés lors de la collecte traditionnelle pour des raisons de poids, de volume, de nature ou de production épisodique. Après un stockage provisoire, les déchets sont valorisés dans des filières adaptées ou éliminés dans des installations autorisées à les recevoir.

Les déchetteries sont gratuites pour les particuliers et les professionnels redevables de la redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire du Pôle de Proximité de la Côte des Isles, dans la limite de 12 m3 par an, tous déchets confondus. Au-delà des dépôts sont payants en fonction de leur nature et de leur volume, selon les tarifs fixés par délibération. En ce qui concerne les professionnels hors Pôle de Proximité, les dépôts sont payants dès la pre-

CE QUI SE RECYCLE OU SE RÉEMPLOIE	CE QUI SE VALORISE	CE QUI SE TRAITÉ DANS LES FILIÈRES ADAPTÉES

Uniquement à Port-Bail

Que faire de vos meubles en mauvais état ?

Déposez-les en déchetterie, une benne écomobilier est à disposition

Les éléments de décoration et de récréation ne sont pas considérés comme du mobilier. Les déchets tels que tapis, poussettes, sièges auto..., sanitaires, parquet, portes, fenêtres.. sont à orienter vers les autres bennes.

Demandez conseil au gardien de la déchetterie ou allez sur le site www.ecomobilier.fr.

Grâce à Eco-mobilier, éco-organisme agréé par l'Etat pour la collecte, le tri et le recyclage du mobilier usagé, une seconde vie s'offrira à eux. Par exemple, saviez-vous que 80% des constituants d'un vieux matelas peuvent être réutilisés ? Ainsi, on estime que dix matelas recyclés peuvent contribuer à la fabrication de huit tatamis de judo. Un bel avenir en perspective pour votre vieille literie !